### Commune DE VITRAC SUR MONTANE

# Réunion ordinaire du conseil municipal du 28 mars 2013

#### PRESENTS:

Présents : MM BACHELLERIE - BABILLOT - MALAURIE- PUGNET -

STOPYRA VITRAC

Mmes BONELLO - DOUHET

Absents excusés : Mme. ANTOINE donne procuration à M. BACHELLERIE

M. FAURIE donne procuration à M. MALAURIE

M. MAURANGE

#### Début de la réunion à 20H30

Secrétaire de séance M.PUGNET Laurent élu à l'unanimité des membres présents

Lecture et adoption du compte rendu de la dernière réunion à l'unanimité

# Déroulement de la réunion

#### Vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2013 à savoir :

Taxe d'habitation:
6,00 %
Taxe foncière (bâti):
6,74 %
Taxe foncière (non bâti):
58,93 %

#### Subventions aux associations

Une enveloppe à hauteur de 5 000 € a été adoptée par le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 2 contre, répartie de la façon suivante :

Association	Montant de la subvention
ASVC	150.00 €
Anciens combattants section Vitrac	600.00 €
Bibliothèque départementale de prêt	70.00 €
Comice agricole cantonnal	75.60 €
Comité des fêtes	100.00 €
Les Compagnons de la Montane	150.00 €
Coopérative scolaire RPI	250.00 €
Don du sang	70 €
FSE	200.00 €
Handisport	100.00 €
Impulsion	200.00 €
JMF canton de Corrèze	50.00 €
Les Môm'édières	2 183.80 €
Parents d'élèves	400.00 €
Percepteur	35.00 €
Sapeur Pompier de la Corrèze	50.00 €
Sécurité routière	50.00 €
La Lyre Corrézienne	60.00 €
Divers non attribué	205.60 €
Total	5 000.00 €

#### Adoption des budgets de la commune

Monsieur le Maire présente au conseil les budgets de la commune et assainissement, qui précise -t-il, ont été validés par M. le percepteur :

#### • Budget commune

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 341 328, 83 €

En investissement, il s'équilibre à 163 511, 40 €

Le budget est adopté à l'unanimité.

#### • Budget assainissement

En exploitation, le budget s'équilibre à 22 318,24 €.

En investissement, dépenses et recettes s'élèvent à 40 370, 36 € Le budget est adopté à l'unanimité.

#### Participation fiscalisée aux dépenses des syndicats de commune

La mise en recouvrement de la quote part de la commune pour la Fédération départementale des syndicats d'électrification et des communes de la Corrèze doit être soumis au conseil municipal qui doit impérativement préciser:

- > S'il accepte la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprés des administrés, de la somme fixée par le syndicat
- > Ou s'il souhaite que cette participation soit inscrite au budget Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- Vote pour le maintien de la solution des années précédentes la participation fiscalisée c'est-à-dire qu'il ne souhaite pas inscrire cette dépense au budget mais opte pour la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés

#### Travaux de voirie DDT

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'estimation de dépenses des travaux de voirie, effectuée par les services de la DDT, concernant plusieurs chemins ruraux.

Il explique que la commune dispose d'un reliquat de subvention du Conseil Général à hauteur de 19 159 € pour un montant de travaux HT de 47 897,75 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, décide le lancement des travaux et autorise le maire à solliciter une subvention au Conseil Général

#### Groupe de travail sur l'organisation périscolaire

Avec la mise en œuvre de la semaine à 4,5 jours dès la rentrée 2013, il s'agit de définir l'organisation de la période périscolaire.

Pour ce faire, monsieur le Maire propose la création d'un groupe de travail. Après en avoir délibéré et à 10 voix pour; le conseil décide la création du groupe de travail.

Il est composé de Mmes ANTOINE, BONELLO, DOUHET et M. STOPYRA. De plus, il convient d'y associer les 3 agents communaux.

#### Redevance occupation du sol France Telecom

M. le maire informe l'assemblée du patrimoine de France Telcom ouvrant droit à redevance. Il précise que n'ayant pas reçu de mise à jour des éléments nécessaires au calcul depuis 2011, la redevance n'a pas été facturée depuis et qu'il convient de régulariser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les montants de la redevance, à savoir

- 495,50 € pour 2011
- 518,49 € pour 2012
- 542,82 € pour 2013

## Questions diverses

Monsieur le maire informe le conseil des points suivants :

- Le jury pour le recrutement de l'adjoint technique a lieu jeudi 4 avril. 6 candidats sont en lice.
- Territoire en concert: la commune a la possibilité d'accueillir une représentation décentralisée. Monsieur le maire rappelle que cette manifestation est organisée d'une année sur l'autre par la commune d'Eyrein ou celle de Vitrac. Il va contacter son homologue pour déterminer le lieu de déroulement du récital.

Fin de séance à 21h45